

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 69 (1940)

Heft: 9

Rubrik: Le chant populaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le chant populaire

Dans un étonnant numéro double de *Nova et Vetera*, consacré à la gloire de la Pologne, M. l'abbé Journet reproduit de magnifiques pages du plus grand des écrivains polonais, Adam Mickiewicz. Nous y lisons (p. 124) ce beau passage sur le chant populaire :

« Légende populaire ! Arche d'alliance entre les temps anciens et les temps nouveaux ! Le peuple dépose en toi l'âme de son héros, le tissu de ses pensées et les fleurs de ses sentiments.

« Arche ! nul coup ne peut te briser, tant que ton propre peuple ne t'a point outragée. O chant populaire ! tu veilles, en sentinelle, sur les souvenirs de l'Eglise de la nation avec les ailes et la voix de l'archange..., parfois aussi tu en manies le glaive.

« La flamme dévorera les peintures de l'histoire, les trésors seront pillés par les brigands Porte-Glaive. Le chant échappera tout entier ; il parcourt la foule des hommes et s'il est des âmes viles qui ne sachent pas le nourrir de regrets, l'abreuver d'espérance, il fuit aux montagnes, s'attache aux ruines, et de là il redit les anciens temps. Tel un rossignol s'envole d'un édifice envahi par le feu ; il se pose un moment sur le toit ; quand le toit croule, il fuit aux forêts et de dessus les décombres et les tombeaux, sa gorge sonore jette aux voyageurs un chant de deuil...

« Si j'avais le pouvoir d'embraser de ma flamme le sein de mes auditeurs et de revivifier les formes d'un passé qui n'est plus, si je savais lancer des paroles vibrantes dans le cœur de mes frères, peut-être encore, dans cet instant unique où le chant de la patrie les aurait émus, ils sentiriaient en eux l'ancien battement de cœur, ils sentiriaient en eux l'ancienne grandeur d'âme, ils vivraient un moment avec autant d'élévation que jadis leurs ancêtres vivaient toute la vie. »

Si les Polonais ont conservé leur foi catholique et les caractères ethniques de leur nationalité, pendant les abominables années de la domination russe, ils le doivent pour une part considérable aux chants populaires transmis de parents aux enfants pendant deux siècles. On dit la même chose de l'Irlande.

Et M. l'abbé Journet d'ajouter cette note délicate et si méritée par celui auquel elle s'adresse : « On ne saurait citer ce passage, à Fribourg, sans vouloir le dédier à M. le chanoine Joseph Bovet. »

E. D.

L'éducation des enfants sourds-muets

(Suite)

III. A Fribourg

Le Conseil d'Etat, sous l'impulsion de Georges Python, admit le bien fondé de la demande de la Mère Anicète et décida de rechercher s'il se trouvait dans le canton un immeuble à vendre qui conviendrait à cette institution. Si les recherches n'aboutissaient pas, il faudrait se résoudre à bâtrir.

Des visions locales se firent dans la ville et dans les environs de Fribourg, à La Tour-de-Trême, à Estavayer-le-Lac et à Lully. La villa St-Joseph du